

Extrait du registre des délibérations

Le 5 juin 2014, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC ESTUAIRE, dûment convoqué le 28 mai 2014, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard DUBO,

Étaient présents : • **ARCINS :** Claude GANELON, Daniel PARABIS • **ARSAC :** Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Bernadette HENRIEY • **CANTENAC :** Fabienne OUVRARD, Roger DEGAS • **CUSSAC :** Dominique FEDIEU, Marie-Christine SEGUIN, Jean-Claude MARTIN • **LABARDE :** Matthieu FONMARTY, Gil PILONORD • **LAMARQUE :** Dominique SAINT MARTIN, Magali GUYON • **LUDON MEDOC :** Benoît SIMIAN, Martine VALLIER, Joseph FORTER, Véronique SABACA, Roland HEBRARD • **MACAU :** Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Jacques DELHOMME • **MARGAUX :** Claude BERNIARD, Nathalie SCHYLER-SCHRODER, Allan SICHEL • **LE PIAN MEDOC :** Didier MAU, Romain PAGNAC, Anne-Marie BENTEJAC, Christian VELLA, Josette JEGOU, Christian DECAUDIN, Christian SAUVAGE • **SOUSSANS :** Christophe DEMILLY, Annette MAURIN

Absents excusés : Philippe BRUNO pouvoir à Fabienne OUVRARD, Sylvain LALANNE pouvoir à Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Virginie GARNIER pouvoir à Anne-Marie BENTEJAC, Pierre-Yves CHARRON pouvoir à Christophe DEMILLY.

Conseillers en exercice : 39 • **Présents :** 34 • **Votants :** 38

Secrétaire de séance : Gil PILONORD

2014-0506-44 Acquisition du terrain de Mme DUPIN Marguerite – Quai de transfert déchèterie d'Arsac

Dans le cadre de la réflexion liée à la réalisation d'un éco site, à la Grande Passe à Arsac, autour de la déchèterie et du futur quai de transfert, des contacts ont été pris afin d'acquérir certains terrains limitrophes et des demandes auprès de France domaine ont été lancées.

Ainsi, Madame DUPIN a donné son accord pour céder la parcelle AS 320 d'une superficie de 3 450 m² à la Communauté de Communes, pour un montant de 1 € le m².

Il vous est donc proposé de procéder à cette acquisition et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents correspondants.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **Décide** de procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée 320, sise à Arsac, auprès de Madame DUPIN, pour un montant de 1 € le m².

► **Autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

Pour copie conforme
Arsac, le 10 juin 2014

Le Président

Gérard DUBO

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MEDOC ESTUAIRE
Siège
à
MARGAUX
(33460)
(33460) ARSAC *